

MONTRouGE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 2 JUILLET 2004
A 18 HEURES EN MAIRIE**

Sur convocation adressée le 25 juin 2004, le Conseil Municipal de la Ville de MONTRouGE s'est réuni, en séance publique, à la Mairie, le 2 juillet 2004, sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire.

PRESENTS : M. METTON, M. PAUCARD, Mlle FAVRA, M. SIMBOZEL, Mme GIBERT, M. VIROL, M. GIRAULT, M. FLAMME, M. CARRE, M. RYSER, Mme MODERES, Mme KIM, M. FRANÇOIS, Mlle BORDAS, M. FONTENAIST, Mme MARTIN, M. LAURENT, Mme GIBERT Nicole, Mlle MASSET, Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI, Mlle GESRET, Mme FINOT-FREBAULT, M. BASSINET, M. FIET, M. ROBINEAU, Mme BRAIDOTTI, M. VINCENT, Mme GALATEAU.

REPRESENTES	Mme FAVRE	Par	M. CARRE
	Mme GASTAUD	Par	Mlle FAVRA
	M. SAINT-MARTIN	Par	M. FLAMME
	Mme BILLARD	Par	Mme KIM
	Mme BLANCO	Par	Mme MODERES
	M. MILLOTTE	Par	M. METTON
	M. TRIQUET	Par	Mme Muriel GIBERT
	Mme MERGUI-CHICHE	Par	M. PAUCARD
	Mme BERNIER	Par	Mme. SOULAIGRE-MANGIAMELI
	Mme LASSERRE	Par	M. VINCENT

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'Article L. 2121-15 du texte précité, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil pour la présente session.

M. CARRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ces formalités remplies,

Monsieur le Maire indique que l'objet de la présente réunion est de procéder à la désignation des délégués supplémentaires et suppléants appelés à participer aux élections sénatoriales.

Il rappelle préalablement :

- le décret du Premier ministre du 17 juin 2004 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine du 18 juin 2004 portant convocation des conseils municipaux à l'effet de procéder à la désignation des délégués supplémentaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
- la convocation à cette réunion adressée aux conseillers municipaux de Montrouge le 25 juin 2004,
- les principales dispositions du code électoral applicables en la matière,

Conformément à l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral a été ainsi constitué :

- les deux membres présents les plus âgés : Mme FINOT-FREBAULT et M. RYSER
- les deux membres présents les plus jeunes : Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI et Mlle GESRET
- le Maire président de droit

Le Maire communique au conseil municipal le nom du remplaçant d'un membre du conseil exerçant un autre mandat :

- Monsieur Jean-Loup METTON, conseiller général, sera remplacé par Monsieur Claude BENAZETH né le 25 novembre 1942 à PONTARLIER (25) et domicilié 92 avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE.

Le nom du remplaçant a été notifié à Monsieur le Préfet par lettre du 1^{er} juillet 2004. Le Maire fait lecture des listes de candidats déposées avant l'ouverture de la séance :

- liste Ensemble pour Montrouge, comprenant 23 noms,
- liste Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche, comprenant 14 noms,

Le Maire appelle chaque conseiller afin qu'il vienne déposer son bulletin dans l'urne et éventuellement celui de son mandant.

Le scrutin clos, les membres du bureau procèdent au dépouillement :

- effectif légal du conseil municipal : 39
- nombre de conseillers municipaux en exercice : 39
- nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 28
- nombre de conseillers ayant voté par procuration : 10
- nombre de votants : 38
- nombre de suffrages exprimés : 37

Suffrages obtenus par les différentes listes :

- liste Ensemble pour Montrouge : 29 voix
- liste Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche : 8 voix

Il est ensuite procédé à la détermination des quotients électoraux :

Pour l'élection des délégués supplémentaires le quotient est de :

$$\frac{\text{Suffrages exprimés}}{\text{Nombres de délégués à élire}} = \frac{37}{11} = 3,364$$

Pour l'élection des délégués suppléants le quotient est de :

$$\frac{\text{Suffrages exprimés}}{\text{Nombres de délégués à élire}} = \frac{37}{12} = 3,083$$

La répartition des sièges au quotient a permis d'obtenir :

- liste Ensemble pour Montrouge :

8 sièges de délégués supplémentaires
9 sièges de délégués suppléants

- liste Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche :

2 sièges de délégués supplémentaires
2 sièges de délégués suppléants

Constatant qu'il restait 1 sièges de délégué supplémentaire et 1 siège de délégué suppléant, le bureau a procédé à une seconde répartition à la plus forte moyenne.

Les sièges restant ont ainsi été attribués :

- liste Ensemble pour Montrouge : 2 sièges

- liste Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche :
0 siège

En fonction de ces résultats le Maire a proclamé élues les personnes suivantes :

Délégués supplémentaires

1	Monsieur LIOTARD Robert	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
2	M. CHOJNACKI Nicolas	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
3	Mlle RAMBEAU Marie-José	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
4	Mlle GRAINE Liliane	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
5	M. GIBERT Thierry	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
6	M. MARCONNET Pierre	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
7	M. GILBERT Raymond	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
8	M MANGIAMELI Jean-Claude	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
9	Mme SAID Liliane	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge

10	Mlle LEVERT Catherine	Appartenant à la liste Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche
11	Mlle DARMONT Michèle	Appartenant à la liste Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche

Délégués suppléants

1	M. CHELTIEL Jean-Claude	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
2	M. MARTIN Xavier	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
3	M. DALAIS Roland	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
4	Mlle FLEURY Gabrielle	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
5	Mlle MONGARD Monique	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
6	Mme MASSARDIER Michèle	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
7	M. PERCHERON Serge	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
8	M. COSSON Stéphane	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
9	M. CHEKLY Laurent	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
10	M. NADAI Pierre	Appartenant à la liste Ensemble pour Montrouge
11	Mlle DE PABLO Carmélina	Appartenant à la liste Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche
12	M. SOUALHAT Patrick	Appartenant à la liste Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche

Le Maire demande ensuite à chaque conseiller, membre de droit, sur quelle liste il souhaite que son suppléant soit choisi en cas d'empêchement. Ils indiquent les choix suivants :

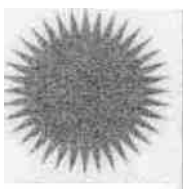
genre	Nom - prénom	Nom de la liste
M	METTON Jean-Loup	Ensemble pour Montrouge
Mme	FAVRE Alexandra	Ensemble pour Montrouge
M	PAUCARD Francis	Ensemble pour Montrouge
Mlle	FAVRA Claude	Ensemble pour Montrouge
M	SIMBOZEL Michel	Ensemble pour Montrouge
Mme	GIBERT Muriel	Ensemble pour Montrouge
M	VIROL Thierry	
Mme	GASTAUD Dominique	Ensemble pour Montrouge
M	GIRAULT Joël	Ensemble pour Montrouge
M	FLAMME Daniel	Ensemble pour Montrouge
M	SAINT MARTIN Michel	Ensemble pour Montrouge
M	CARRE Patrice	Ensemble pour Montrouge
M	RYSER Claude	Ensemble pour Montrouge
Mme	BILLARD Andrée	Ensemble pour Montrouge
Mme	MODERES Héléne	Ensemble pour Montrouge
Mme	KIM Marguerite	Ensemble pour Montrouge
Mme	BLANCO Marie-Thérèse	Ensemble pour Montrouge
M	FRANÇOIS Pierre	Ensemble pour Montrouge
Mlle	BORDAS Ariette	Ensemble pour Montrouge
M	FONTENAIST Marc	Ensemble pour Montrouge
Mme	MARTIN Françoise	Ensemble pour Montrouge

M	LAURENT Jean-Albert	Ensemble pour Montrouge
M	MILLOTTE Alain	Ensemble pour Montrouge
Mme	GIBERT Nicole	Ensemble pour Montrouge
M	TRIQUET Philippe	Ensemble pour Montrouge
Mme	MERGUI-CHICHE Dominique	Ensemble pour Montrouge
Mlle	MASSET Elisabeth	Ensemble pour Montrouge
M	HAINAUT Olivier	
Mme	SOULAIGRE-MANGIAMELI Delphine	Ensemble pour Montrouge
Mme	BERNIER Sandrine	Ensemble pour Montrouge
Mlle	GESRET Angélique	Ensemble pour Montrouge
Mme	FINOT-FREBAULT Jacqueline	Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche
M	BASSINET Philippe	Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche
M	FIET Jean-Michel	Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche
Mme	LASSERRE Joëlle	Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche
M	ROBINEAU Patrick	Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche
Mme	BRAIDOTTI Annie	Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche
M	VINCENT Wilfrid	Parti socialiste, parti communiste français, les verts et les radicaux de gauche
Mme	GALATEAU Marie-Thérèse	

Le Maire lève la séance à 19 heures 10 Minutes

Le présent procès-verbal est rédigé en 3 exemplaires

Fait à Montrouge, le 2 juillet 2004



IMONTRouGE
HAUTS-DE-SEINE

MB/SCP

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 2 juillet 2004 à dix neuf
heures en mairie**

N° 04-06

Publié conformément aux articles L. 2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal convoqué le 25 juin 2004 suivant les dispositions des articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie à 19 heures sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire,

* **Présents (27)** : M. METTON, M. PAUCARD, Mlle FAVRA, M. SIMBOZEL, Mme GIBERT, M. GIRAULT, M. FLAMME, M. CARRE, M. RYSER, Mme MOLIERES, Mme KIM, M. FRANÇOIS, Mlle BORDAS, M. FONTENAIST, Mme MARTIN, M. LAURENT, Mme GIBERT Nicole, Mlle MASSET, Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI, Mlle GESRET, Mme FINOT-FREBAULT, M. BASSINET, M. FIET, , M. ROBINEAU, Mme BRAIDOTTI, M. VINCENT, Mme GALATEAU.

* **Représentés (2)** Mme GASTAUD **Par** Mlle FAVRA
Mme BERNIER **Par** Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI

* **Excusés (7)** : Mme FAVRE, M. SAINT-MARTIN, Mme BILLARD, Mme BLANCO, M. MILLOTTE, M. TRIQUET, Mme MERGUI-CHICHE, Mme LASSERRE

* **Assistaient également :**

* **Fonctionnaires :**

Monsieur BIN : Directeur Général des Services
Monsieur VIRIOT : Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur SASU : Responsable de la commande publique
M. GUISY : Responsable des affaires civiles
Mlle FURNEMONT : Responsable de la Direction générale des services
Mme CAPDEQUI PEYRANERE : Direction Générale des Services

* **Cabinet du Maire** : Madame LIOTARD, Directrice

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. CARRE** est nommé secrétaire de séance.

1 MARCHES & TRAVAUX		
04.114	Résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'acquisition de véhicules	2
04.115	Résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture de denrées alimentaires	2-3
04.116	Résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture de repas en liaison froide	3

V. MARCHES & TRAVAUX

1 - Résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'acquisition de véhicules

M. PAUCARD rapporte qu'un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de l'acquisition de véhicules automobiles et d'un scooter. Il est dévolu en 9 lots séparés, comme suit :

- Lot 1.** - acquisition d"l véhicule léger neuf
- Lot 2.** - acquisition d"l véhicule utilitaire neuf
- Lot 3.** - acquisition d"l fourgon neuf
- Lot 4.** - acquisition d"l balayeuse neuve
- Lot 5.** - acquisition de 2 laveuses neuves
- Lot 6. - acquisition de 4 véhicules électriques neufs
- Lot 7.** - acquisition d"l benne encombrants neuve
- Lot 8. - acquisition d"l scooter neuf
- Lot 9.** -acquisition d"l véhicule utilitaire neuf

La Commission d'Appel d'Offres, se réunira le 28 juin pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et attribuer le marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation d'entreprises, de prendre acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des lots du marché et de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché.-

Unanimité

2 - Résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture de denrées alimentaires

M. LE MAIRE expose qu'un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires de la ville de MONTRouGE, le centre de loisirs de Villelouvette et le restaurant administratif du personnel. Il est dévolu en 7 lots séparés, comme suit :

- Lot 1.** –Epicerie
- Lot 2.** - Fruits et légumes

- Lot 3.** - Produits laitiers
- Lot 4.** - Poissons frais
- Lot 5.** - Viande de porc et charcuterie
- Lot 6. - Viande d'ovins et de bovins
- Lot 7.** - Volailles

La Commission d'Appel d'Offres, se réunira le 28 juin pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et attribuer le marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation d'entreprises, de prendre acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des lots du marché et de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché.

Unanimité

3 - Résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture de repas en liaison froide

Le Maire rapporte qu'un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires de la ville de MONTROUGE, le centre de loisirs de Villelouvette et le restaurant administratif du personnel. Il s'agit d'un marché à bons de commande compris entre 400 000 € et 1 200 000 € TTC annuels.

La Commission d'Appel d'Offres, se réunira le 28 juin pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et attribuer le marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation d'entreprises, de prendre acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des lots du marché et de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché.

Unanimité

La séance s'achève à 19 heures et 25 minutes